



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Aix-Noulette - Parc d'Activités des Jardins de l'Artois Cession d'un terrain pour le transfert de l'ESAT d'Hersin-Coupigny

Par délibération du 18 mars 2019, la CALL a validé la cession d'un terrain de 21 350 m² du Parc des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette, au profit de l'EPDAHAA, moyennant le prix de 17,52 € HT/m² (tarif en vigueur, en 2017, lors des premiers échanges sur le projet).

Cette acquisition doit permettre la relocalisation et l'extension de l'ESAT actuellement situé à Hersin-Coupigny. Le projet prévoit la construction d'environ 6 500 m² de locaux divers (administratifs et sociaux, ateliers, garage, cuisine, ...) et une augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement à 110 voire 120 travailleurs à l'avenir (94 actuellement + 20 encadrants).

Au regard du premier plan masse établi par la maîtrise d'œuvre, cette emprise se révèle insuffisante. Les représentants de l'EPDAHAA sollicitent donc l'acquisition d'un foncier attenant de 7 000 m² environ.

Cette surface permettrait de réaliser des places de parking supplémentaires, de sécuriser les conditions de circulation en distinguant les accès PL et VL, mais aussi et surtout de développer une cuisine centrale (de 700 m² sur 3 000 m² environ) et un garage solidaire ouvert au public. Elle garantirait également une mise en valeur optimale de l'opération que l'EPDAHAA souhaite très qualitative.

Une mauvaise qualité du sol des Jardins de l'Artois ayant été constatée en 2019, la dernière cession de foncier sur ce parc - vente au profit de Fraisage TP - a été approuvée par le Bureau Communautaire du 06 février 2020 au prix de 16,80 € HT/m², soit au prix validé par les Domaines diminué de la marge de négociation de 10 % communément acquise.

Afin de traiter l'ensemble des preneurs de cette zone de façon égalitaire, il est proposé de réviser le prix de vente des 21 350 m² initiaux et de céder la totalité du foncier sollicité pour mener à bien ce projet, soit 28 350 m² environ, au prix de 16,80 € HT/m², tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2020-019V1630 du 19 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Aix-Noulette,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec l'EPDAHAA, sis 1 rue de l'Abbé Halluin à Arras (62000), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 28 350 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n^{os} 472, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 482, 483, 485, 486, 487 au cadastre de la commune d'Aix-Noulette, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 16,80 € HT/m².

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Aix-Noulette - Parc d'Activités des Jardins de l'Artois Cession d'un terrain au profit de LD Carrelage

La société LD Carrelage, créée en 2017, est spécialisée dans la pose de carrelage et de revêtements de sols. Elle intervient essentiellement dans l'ex-région Nord/Pas-de-Calais et dans la Somme pour des collectivités, des bailleurs et des constructeurs.

Il s'agit d'une TPE familiale dont M. Jean-Michel DANGER est co-actionnaire aux côtés de ses 2 enfants. Son gendre a également rejoint l'entreprise, début 2020, en qualité de chargé d'affaires.

L'effectif est actuellement de 8 CDI ETP et un apprenti. Le chiffre d'affaires a connu une belle progression depuis la création et devrait avoisiner le million d'euros pour l'année 2019.

M. DANGER est actuellement locataire d'un petit entrepôt de 200 m² à Lens et gère la partie administrative depuis son domicile à Angres. Cette situation n'est pas optimale que ce soit pour la réception des matériaux comme pour la gestion du personnel.

Il sollicite donc l'acquisition d'un terrain de 2 150 m² environ du parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette pour y faire construire un bâtiment d'activités de 600 m² (400 m² d'entrepôt et 200 m² de bureaux). Cet achat se ferait via une SCI.

Grâce à ce projet et à un carnet de commande bien rempli, laissant entrevoir une augmentation de 20 % environ du chiffre d'affaires pour 2021, 6 emplois supplémentaires pourraient être créés dans les 5 prochaines années.

Conformément à la délibération fixant les prix du foncier à vocation économique, le tarif applicable en 2021 à ce type de projet est de 18,64 € HT/m².

Cependant, afin de tenir compte de la mauvaise qualité des sols constatée en 2019 au sein du parc et de traiter l'ensemble des preneurs de façon égalitaire, la cession pourrait être consentie au prix de 16,80 € HT/m², tous frais (géomètre, notaire, TVA, ...) à la charge de l'acquéreur.

La dernière cession de foncier sur ce parc - vente au profit de la société Fraisage TP - a en effet été approuvée par le bureau communautaire du 06/02/20 à ce tarif, correspondant au prix validé par les Domaines diminué de la marge de négociation de 10 % communément acquise.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2021-019V0025 du 8 février 2021,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Aix-Noulette,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS LD Carrelage, sise 11 résidence la Maisonneraie à Angres (62143), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 2 150 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n°426p au cadastre de la commune de Aix-Noulette, ainsi tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 16,80 € HT/m².

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Bully-les-Mines - Parc d'activités Quadraparc Cession d'un terrain complémentaire au profit de la société Relais Frigorifique A21

Par délibération en date du 26 septembre 2019, la CALL a validé la cession d'une bande de terrain d'environ 4 200 m² de Quadraparc à Bully-les-Mines au profit du Relais Frigorifique A21 au prix de 18,64 € HT/m².

Ce foncier, contigu de l'emprise actuelle de l'entreprise, devait permettre d'engager une opération d'extension avec un bâtiment de 25 m de haut, mais le PLU de la ville de Bully-les-Mines ne l'autorise pas.

Le projet a donc été totalement repensé depuis.

La nouvelle implantation de l'ensemble, au niveau -1 par rapport à l'existant, permet de limiter avantagement l'emprise au sol des constructions qui s'établit désormais à 4 100 m² environ contre 5 300 m² initialement.

Par contre, le repositionnement des quais à l'Est (souhaité par la Ville) pour limiter les nuisances aux riverains, le dimensionnement des pentes pour y accéder et le respect de la réglementation « incendie » impliquent un besoin complémentaire en foncier de l'ordre de 4 900 m², soit une emprise totale de 9 100 m² environ.

Il est rappelé que l'augmentation de la capacité de stockage en froid négatif et la diversification en froid positif prévues dans le cadre de ce projet visent à pérenniser l'activité du Relais Frigorifique sur le territoire.

L'investissement devrait générer 5 nouveaux emplois qui s'ajouteront aux 8 CDI ETP actuels.

La vente pourrait être consentie au même tarif - 18,64 € HT/m² - que lors de la précédente délibération, tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2021-186V0078 du 8 février 2021,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Bully-les-Mines,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la société Relais Frigorifique A21, sise rue Debeaumont à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain complémentaire d'une superficie de 4 900 m² environ, soit une emprise totale à céder de 9 100 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AO n°113p au cadastre de la commune de Bully-les-Mines, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT/m², conformément à l'avis remis par la Direction immobilière de l'État.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Liévin : Cession de l'hôtel d'entreprises 2 Développement de l'association VESTALI

L'association d'insertion VESTALI, dont le siège est à Liévin, souhaite structurer et développer une filière ESS du textile et de la couture sur le territoire de la CALL comprenant notamment la création d'un centre de formation, qui s'appuie sur un collectif d'anciennes salariées de LEVIS.

Dans ce cadre, cette association sollicite l'acquisition de l'Hôtel d'Entreprises 2 de Liévin, situé rue Denis Papin. Ce site comprend un ensemble immobilier composé de 6 bureaux (107 m² environ), un atelier dans un état vétuste, inutilisable en l'état, de 157 m², le tout sur environ 1 250 m² de terrain. Le coût de démolition de cette partie inutilisable est de 25 550 € HT.

L'association propose, dans ces circonstances, d'acheter le site communautaire dans l'état mais sollicite en contrepartie, une réduction du prix de vente à hauteur des frais de démolition induits par la partie vétuste.

Pour tenir compte de la particularité ESS du projet et de sa dimension, non seulement économique, mais également sociale et solidaire par la formation et l'insertion professionnelle, qu'il porte, celui-ci pourrait donc être cédé au prix de 138 850 € HT (correspondant au prix des domaines de 164 400 € H.T. diminué du coût de la démolition, tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'acquéreur.

Le coût des diagnostics immobiliers avant vente sera supporté par le vendeur.

La création d'une dizaine d'emplois supplémentaires est programmée sur les deux prochaines années en complément des 42 salariés actuels.

A noter que ce projet, lauréat du budget citoyen mis en œuvre par le Département, est également soutenu par la marque de jeans « 1083 » apportant notamment d'importants volumes de commande.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2019-510V1783 en date du 18 décembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de vendre à l'association VESTALI, sise 117 rue Defernez à Liévin (62800), un ensemble immobilier situé au 81 rue Denis Papin à Liévin (62800) et référencé section BD n^{os} 124, 432, 433 et 434 au cadastre de Liévin dans le cadre de son projet de création d'unité de confection-école.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'association VESTALI, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse synallagmatique de vente et d'achat, comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera menée moyennant le prix de 138 850 € H.T..

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, hormis le coût des diagnostics immobiliers avant vente qui sera supporté par le vendeur.

Le montant de la recette sera versée au Budget « Action Économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - Cession de terrain au profit d'un propriétaire privé

Au terme d'un acte en date du 21 octobre 1994, régularisé avec le Syndicat Intercommunal du Bois Rigault, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est devenue propriétaire de terrains situés sur les communes de Lens et Loison-sous-Lens.

Une partie d'un terrain classé en zone UI au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Lens intéresse un riverain de la place Bocquet à Loison-sous-Lens dont l'habitation est immédiatement contiguë.

La maîtrise foncière de ce terrain de 300 m² lui permettrait de régulariser la situation car son garage empiète sur la propriété communautaire mais également d'agrandir son jardin.

Ce terrain, non viabilisé et en nature de friche enherbée, est situé au sud du Parc d'Activités des Oiseaux et n'a pas d'utilité pour l'établissement intercommunal.

La cession au profit de ce riverain pourrait être opérée moyennant l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'État, à savoir 7 € HT / m².

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture, ...) liés à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-498V0053 du 21 janvier 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur Julien DUMONTIER, demeurant 1 rue Denis Cordonnier à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse réciproque de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien, puis l'acte de cession relatifs à un terrain de 300 m² environ sous réserve d'arpentage, cadastré à Lens section BM n° 226, ainsi que tous les actes subséquents.

La cession sera opérée moyennant le prix de 7 € HT / m².

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ZAC CENTRALITÉ / LENS - Quartier des Gares - Commercialisation du lot 4

Le 6 février 2020, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a délibéré en vue d'attribuer la construction du lot n°4, situé rue Jean Létienne au sein de la ZAC Centralité, au promoteur ML Consulting afin de réaliser une résidence étudiante d'environ 3 410 m² de Surface de Plancher.

Au cours de la définition plus précise du projet, il est apparu que l'emprise foncière du lot 4 a dû être réajustée afin de tenir compte des servitudes bénéficiant au lot voisin. La surface du lot à céder s'en trouve légèrement modifiée : 984 m² contre les 897 m² prévus initialement.

De même, le projet à l'origine inscrit comme du logement a dû être réadapté afin d'intégrer un ERP (Établissement Recevant du Public). Compte tenu de la méthode de calcul qui s'avère différente pour ce type d'établissement (absence de minoration de la Surface de Plancher (SDP) déclarée), la SDP s'élève aujourd'hui à 5 143 m² environ. La demande de permis de construire correspondante a été déposée le 11 Décembre 2020. Aussi, il convient de délibérer à nouveau afin d'acter ces modifications.

La vente de cette emprise foncière pourrait être consentie moyennant le prix de 620 000 € H.T., prix validé par la Direction Immobilière de l'État. Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...), hormis les frais de géomètre supportés par le vendeur, seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-498v0052, du 4 février 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Société ML Consulting dont le siège est situé 20 rue Edouard Froissart à Lens, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat et ses avenants éventuels puis l'acte de cession, relatifs à un terrain de 984 m² environ avant arpentage, cadastré section AC n^{os} 392p, 389p et 358p à Lens, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier (résidence étudiante) de 5 143 m² environ de Surface de Plancher, moyennant le prix de 620 000 € H.T..

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront supportés par le vendeur.

La recette correspondante sera versée au budget annexe « Développement Economique »

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Renouvellement de la convention opérationnelle de portage foncier "Liévin - Abords du Pôle d'Excellence Sportif"

Par délibération en date du 18 novembre 2015, le conseil communautaire a autorisé l'inscription de l'opération « Liévin- Abords du Pôle d'Excellence Sportif » dans les interventions programmées de la convention-cadre liant l'Etablissement Public Foncier et la communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la période 2015-2019, au titre de l'axe « foncier de l'habitat et du logement social ».

En effet, ce secteur a été identifié comme offrant des opportunités de densification et de mixité fonctionnelle (proximité des commerces services, axe du BHNS, proximité immédiate avec le NPRU «Vent de Bise ») et dans un secteur de projets.

La mission confiée à l'EPF consiste à négocier, acquérir, déconstruire et gérer les biens du périmètre opérationnel sis rue Maréchal Delattre de Tassigny à Liévin. L'ensemble des missions n'ayant pu être mené à bien durant la précédente convention, échue depuis le 14 janvier 2021, il est proposé de la renouveler pour une période de 5 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 01/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle.

Autorise le Président à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D008

DEVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement des conventions OCAD3E pour la reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et les lampes

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec OCAD3E, éco-organisme, qui se charge de la reprise des Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers, et des lampes en déchèteries.

Les conventions actuelles relatives à la collecte des D3E et des lampes ont pris fin le 31 décembre 2020.

OCAD3E a pour mission :

- de gérer les relations avec les collectivités,
- d'organiser la collecte des D3E et des lampes y compris la fourniture des contenants,
- de redistribuer les compensations financières, après validation des statistiques de collecte,
- de garantir la pérennité de la filière.

Pour l'année 2019, 687 tonnes de D3E et lampes ont été collectées sur les déchèteries communautaires et la collectivité a donc perçu un soutien financier de 55 000 euros.

Il est donc proposé de signer, à nouveau, les conventions relatives à la collecte séparée des D3E et des Lampes. Ces conventions seront exécutoires à compter de leur signature et de leur transmission au contrôle de légalité, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 02/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) ménagers avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, 17 rue Amiral Hamelin – PARIS (75 116) .
- Signer la convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et les EPCI avec OCAD3E, 17 rue Amiral Hamelin – PARIS (75 116) .

Précise que les recettes seront perçues sur : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 11312.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D009

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Adhésion au Club Olympe CDOS62

Depuis sa création en 1975, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais représente le Sport et l'Olympisme sur le territoire. Structure déconcentrée du Comité National Olympique et Sportif Français, il est également le référent Paris 2024 pour le Département du Pas-de-Calais.

Afin d'aider les collectivités labellisées « Terre de jeux 2024 » à mettre en œuvre leurs actions dans les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques, le CDOS 62 a créé le club Olympe.

Ce club offre, entre autres, à ses adhérents des informations et un accompagnement sur les différents dispositifs existants ou les appels à projets, met à disposition des supports de communication divers (expositions, roll-up, bannières, oriflammes, ...) et des supports pédagogiques à destination des scolaires, des associations sportives ou du grand public.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération, labellisée « Terre de Jeux 2024 », adhère au club Olympe. Le montant de l'adhésion est de 1 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 03/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adhésion au club olympe du CDOS 62.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :BG/Fonctionnement/1205.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT

Absent(s) excusé(s) : 5

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D010

RESSOURCES ET MOYENS

Liévin - Cession de l'ancienne caserne des pompiers, rue Antoine Dilly, au profit de la Vie Active - Délibération complémentaire

Par délibération en date du 7 avril 2016, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'un ensemble immobilier au profit de l'association La Vie Active, en vue de la construction d'une résidence adaptée, destinée aux personnes en situation de handicap.

La cession correspondante a été régularisée le 10 janvier 2017, à l'euro symbolique et aux conditions suivantes :

- la démolition de l'immeuble communautaire existant, contenant de l'amiante, sera menée par et aux frais de l'acquéreur,
- le programme envisagé au croisement de la rue Antoine Dilly et de l'avenue Arthur Lamendin comprendra la construction de 20 logements adaptés au handicap de la personne,
- la construction devra être achevée dans les quatre ans suivant la date de signature de l'acte constatant la cession du bien au profit de la Vie Active,

à défaut de quoi la CALL exigera soit la résolution de la vente aux frais exclusifs de l'association, soit le paiement, par la Vie Active, d'une indemnité dont les modalités sont fixées à l'acte.

Le programme immobilier est aujourd'hui achevé.

Pour répondre aux exigences du Conseil Départemental, la Vie Active a été contrainte de réduire à 19 le nombre d'appartements, contre les 20 prévus dans le projet initial ; l'espace devant être consacré au 20^{ème} appartement est devenu un lieu de vie collectif.

Afin de pouvoir poursuivre la réalisation dudit programme, l'association La Vie Active sollicite la renonciation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à exercer toute sanction fondée sur la diminution du nombre de logement réalisés.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'accéder à la demande de cette dernière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 05/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote

(Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE et Monsieur Pierre SENECHAL, membres de la structure)

Dit que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin renonce à exercer toute sanction à l'encontre de l'association La Vie Active fondée sur la diminution du nombre de logements que celle-ci doit réaliser dans le cadre du programme immobilier développé dans le cadre de l'acte de vente régularisé entre les parties le 10 janvier 2017 et relatif aux parcelles référencées section BX n^{os} 529 et 546 au cadastre de la ville de Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 et 12 février 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 4

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Maurice VISEUX



B180221_D011

RESSOURCES ET MOYENS

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 19 février 2021,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 05/02/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 19 février 2021 :

CREATION DE :

- | | |
|--|--|
| <u>Filière culturelle :</u> | - 1 Attaché de Conservation du Patrimoine,
- 1 Bibliothécaire, |
| <u>Filière administrative :</u> | - 2 Attachés,
- 1 Adjoint administratif principal de 2ème classe, |
| <u>Filière technique :</u> | - 2 Techniciens,
- 3 Techniciens Principaux de 2ème classe,
- 1 Technicien Principal de 1ère classe,
- 1 Agent de Maîtrise. |

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.